Contrats des contractuels : nous demandons une réponse à notre courrier du 21 septembre. De surcroît, les contractuels doivent être payés en fonction du nombre d'heures effectivement assurées (exemple : un complément de 80% doit être payé sur 6 heures, c'est-à-dire 22,22% et non 20%).

> L'élaboration des contrats est enfin commencée. On nous a montré une première ébauche et nous avons demandé à la consulter pour faire des propositions.

Pour la deuxième partie de la question, les services vont se pencher sur le problème !

Redoublement des PE2 enceintes : l'IUFM a pris une position qui ne semble justifiée par aucun texte. Nous désirons une mise au point sur ce sujet.

> Le recteur va rencontrer le directeur de l'IUFM sur ce point.

Point sur la journée du maire : la position du rectorat a changé depuis le début de l'année. Les écoles étant fermées, non du fait des enseignants et malgré l'opposition de principe du rectorat, nous estimons que les collègues n'ont pas à récupérer cette journée vaquée qui leur a été imposée.

> La réponse du recteur a été équivoque arguant du fait que le maire ne pourra pas faire travailler ses employés une journée supplémentaire.

Monsieur le Recteur de la Guyane
Chancelier de l'Université

Cayenne, le 21 septembre 2007

Objet : Plan Académique de Formation

Monsieur le Recteur,

Suite aux problèmes rencontrés l'année dernière lors de la campagne d'inscription aux stages de formation continue (stages peu attrayants, nombreux filtres limitant les possibilités d'inscription…) nous avions établi l'année dernière un cahier des charges de la formation continue. Il préconisait entre autres :

- de limiter au maximum (entre 10 et 20 %) le nombre de stages à candidature désignée,
- de supprimer les filtres de niveau (un enseignant en maternelle cette année peut être au cycle 3 l'année prochaine),
- d'ouvrir, au niveau de l'Ile de Cayenne, les stages de circonscription aux enseignants des trois communes de cette agglomération (selon la même logique qui prévaut au niveau des indemnités de stage !).

Or, le Plan Académique de Formation ne respecte absolument pas ces recommandations.

Sur les 83 stages proposés, 6 stages de 4 heures le mercredi matin (CRDP) ne rentrent pas dans le cadre de la formation continue puisqu'ils n'ont pas lieu sur le temps de travail.

Sur les 77 qui restent :

- 23 sont à candidature désignée soit 29,9%, la convention prévoyait entre 10 et 20%,
- 17 sont à candidature ciblée :
  - 1 pour les contractuels,
  - 1 pour l'école de Camopi,
  - 12 pour les enseignants des différents réseaux (RAR), (12 x 8 places)
  - 1 pour les médiateurs culturels et bilingues,
  - 1 pour les directeurs,
  - 1 pour le GOST.

Il ne reste donc plus que 37 stages à candidature volontaire (soit moins de la moitié, 48%). Parmi ces 37 stages :

- 4 sont réservés aux enseignants de l'ASH,
- 3 sont réservés aux enseignants de CLIN/CRI,
- 1 stage d'une semaine n'est pas remplacé (07A0330014), ce qui limite les possibilités de candidature.

Sur les 29 stages restant :

- 15 ont un filtre de niveau et 2 ne concernent que des écoles précises (St-Georges et Macouria).

A tous ces freins s'ajoutent les filtres géographiques et ceux relatifs au types de postes qui interdisent l'inscription aux stages remplacés par les PE2. On en arrive ainsi à des situations extrêmes où certains collègues ne peuvent s'inscrire à aucun stage.

Exemple : un enseignant en maternelle à Matoury n'a le choix qu'entre 7 stages (dont 2 de 5 places sur 2 jours, échecs et rugby !). Si par malheur cet enseignant est à temps partiel ou si son poste est fractionné il ne lui reste aucune possibilité de stage.

Ajoutons que les titulaires remplaçants n'ont la possibilité de s'inscrire qu'à 1 seul stage, intitulé « Planète ovale », de 2 jours !

Nous nous interrogeons enfin sur le fait que tous les stages traitant de la scolarisation des enfants en situation de handicap soient réservés aux enseignants de l'ASH alors que tout enseignant, quel qu'il soit, est susceptible d'accueillir de tels enfants dans sa classe. Les collègues confrontés à cette situation se retrouvent d'ailleurs souvent désemparés.

L'ensemble de ces disfonctionnements nous amène à vous demander de reprendre le logiciel d'inscription aux stages en le rendant conforme au cahier des charges et d'ouvrir une nouvelle session d'inscription d'une semaine après la date de fermeture.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bilan de rentrée à Cayenne : la coupe est pleine !

A Cayenne, la grogne monte. On pourrait même dire que la situation est explosive. Les préoccupations principales des collègues, qui sont ressorties au cours de la réunion d'information syndicale du 6 octobre, sont :

- les effectifs dans les classes,
- la saturation des écoles avec l'ajout de bungalows,
- le matériel qui n'arrive pas,
- l'impossibilité de faire des photocopies,
- les cambriolages à répétition.

Tous ces problèmes qui s'accumulent année après année entraînent une dégradation continue des conditions de travail des enseignants qui ne croient plus un seul instant les promesses de la mairie et du rectorat qui proclament à l'unisson « On vous demande juste un petit effort pour cette année mais, vous verrez, tout ira mieux l'année prochaine. »

Tous ces problèmes qui s'accumulent année après année entraînent une dégradation continue des conditions de travail des enseignants qui ne croient plus un seul instant les promesses de la mairie et du rectorat qui proclament à l'unisson « On vous demande juste un petit effort pour cette année mais, vous verrez, tout ira mieux l'année prochaine. »

Les effectifs :

Les prévisions annoncées par la mairie et le rectorat étaient pourtant alarmantes : 28 en ZEP, 30 hors ZEP et une liste d'attente de plus de 200 élèves de 3 ans ne pouvant être scolarisés cette année par manque de place. La seule réponse de la mairie, après plusieurs rencontres avec les syndicats, a été l'implantation aléatoire de bungalows supplémentaires dans des écoles déjà saturées.

Les listes fournies à la rentrée semblaient confirmer les prévisions. Or, dans les faits, la ruée annoncée ne semble pas au rendez-vous : l'IEN de Cayenne nord nous précise qu'elle n'a pas d'effectifs justifiant l'ouverture de classes supplémentaires ; la fermeture d'un ou deux bungalows est même à envisager pour l'année prochaine. Cayenne sud oscille entre 25 et 30 par classe, c'est-à-dire moins que les chiffres prévus. Une question se pose : où sont passés les élèves annoncés ? Lors de l'audience du 9 octobre le maire nous a annoncé qu'il y avait des inscriptions supplémentaires en septembre, mais reste flou sur leur nombre et leur situation géographique.

Les collègues ont enfin fait ressortir une disparité importante entre écoles, avec des moyennes oscillant entre 23 et 30.

Les bungalows :

A la rentrée, nous avons découvert les bungalows dans les écoles. Ni les IEN, ni les enseignants n'ont été informés, avec les problèmes que vous connaissez : pas d'électricité, pas de mobilier, pas de matériel pédagogique prévu d'où des classes itinérantes logées tantôt dans la BCD, tantôt dans le réfectoire.

Ces implantations aggravent encore les conditions d'hygiène et de sécurité, et imposent parfois une réorganisation des temps de récréation.

Le matériel :

Comme chaque année, le matériel est arrivé tard et très partiellement dans les écoles. La raison évoquée par le Maire est la dénonciation des marchés par AJC, mais il a assuré qu'avant la Toussaint tout serait réglé. Nouvelle promesse non tenue !

En outre, il a annoncé une nouvelle procédure de commande visant à réduire le nombre de référence d'articles. Il estime que tout le matériel fourni ces dernières années a dû permettre aux écoles de constituer un stock conséquent. Nous avons rappelé que le mot *fongible* veut dire « bien qui se consomme à l'usage ».

Rappelons que la dotation municipale est de 28 à 30 € par élève (c'est-à-dire près de 1000 € par classe !). Or, force est de constater qu'aucune classe ne reçoit de matériel pour une telle somme. Quand on arrive à 500 € il faut s'estimer heureux ! Que devient l'argent qui n'est pas dépensé ?

Les photocopies : panne sèche

Comme AJC, Canon a dénoncé le contrat d'entretien qu'il avait passé avec la mairie, faute de paiement. Conséquence : plus d'encre, plus de consommables donc plus de photocopies possibles ni dans les écoles, ni à la mairie.

L'école primaire est gratuite

La gratuité est fondée pour l'enseignement élémentaire dans les écoles publiques par la Loi du 16 juin 1881 (on peut même dire que ce fut la pierre angulaire de toute l'instruction publique).

Elle fut ensuite élargie aux écoles maternelles ainsi qu'au second degré et à l'enseignement agricole public.

La loi du 30 octobre 1886, fixe les obligations des communes en matière d'enseignement du premier degré par son article 14 (modifié par la loi n° 90-587 du 04 juillet 1990)

« L'établissement des écoles primaires élémentaires publiques crées par application des articles 11, 12, et 13 de la présente loi, est une dépense obligatoire pour les communes ».

Découlant du principe d'obligation scolaire, les manuels sont distribués à tous les élèves de l'école primaire et il ne rentre pas dans les prérogatives de Monsieur Le Maire de Cayenne de demander des évaluations chiffrées quant à la pertinence des choix des équipes pédagogiques.

Les fournitures à la charge de la commune sont distribuées de façon différente selon les communes : crédits par élèves, par nombres de classes… et bien malheureusement de façon la plus inégalitaire qui soit en fonction de chaque conseil municipal.

Les fournitures individuelles **peuvent** rester à la charge des familles, ce qui a donné lieu à une série de textes pour la limitation des prescriptions d'achat de fournitures scolaires.

Il ne peut être **imposé** aux familles une participation pour l'adhésion à la coopérative scolaire de l'école.

Pour information :

(Jugement du tribunal administratif de Caen du 10/03/98)

Au motif qu'une école a méconnu le principe de gratuité en excluant des enfants dont la famille n'avait pas contribué financièrement à des activités **payantes organisées durant le temps scolaire,** l'Etat fut condamné à payer aux parents plus de 600 euros.

Fabrice Rozenberg

Le maire nous répond que des dispositions ont été prises avec le fournisseur pour une reprise immédiate de la fourniture des consommables. Nouvelle promesse non tenue ou alors nous n'avons pas la même conception de la notion d'immédiateté.

Les cambriolages :

Suite au 18ème cambriolage de l'école Barthélémi, le maire nous a indiqué que la sécurisation des écoles de Cayenne se poursuivait et qu'une équipe de techniciens se rendrait dans chaque école pour faire le point. Reste que la moitié des écoles est toujours sans alarme.

Le personnel communal :

Le rôle des coordinatrices a été redéfini. Elles sont chargées de faire la relation entre les agents de service et la direction des services techniques. De plus, la DRH de la mairie devait faire le tour des écoles pour préciser leur missions. On attend toujours !

En ce qui concerne les autres agents municipaux (ATSEM et ATST), un nouveau règlement intérieur, modifiant leurs fiches de postes est en cours d'adoption.

Les évaluations :

Cette année, les collègues ont déploré le fait que les circonscriptions n'aient pas organisé les évaluations comme on le faisait au début pour les CP, c'est-à-dire avec le renfort des enseignants du cycle et/ou les équipes du RASED. À cela, les IEN de Cayenne nous répondent que cela est possible mais que ce ne sont pas les circonscriptions mais les directeurs qui doivent se charger de mettre en place cette organisation.

Autre évaluation : le maire, il y a quelques années, a commencé à doter les écoles en ZEP de manuels en français et en mathématiques. Bonne initiative qui mérite tout de même quelques réajustements. Moins bonne initiative, la volonté du maire de demander aux écoles d'évaluer les répercussions de la dotation en livres sur les résultats des élèves. Le maire s'érigerait-il en Inspecteur de l'Education Nationale ? Pire, les IEN ne trouvent pas cela choquant. Elles ont prévu de lui fournir des évaluations. Nous ne pensons pas que les progrès de nos élèves se résument à la simple dotation de 2 manuels scolaires.

Karine Fronteau

Bilan de rentrée dans l'est

St-Georges et Régina le 11 octobre

La rentrée des enseignants s'est dans l'ensemble, bien déroulée, sur Saint Georges, tout le monde était à son poste. Avec une moyenne de 28 élèves par classe en maternelle et 26 élèves en élémentaire et peu d'élèves sur liste d'attente à la mairie, l'accueil des élèves semble satisfaisant. Toutefois, on ne peut s'empêcher de se demander où sont passés les élèves qui se trouvaient sur liste d'attente communale l'an dernier.

Cette apparente « bonne rentrée » ne doit pas faire oublier les insuffisances en locaux. Ainsi, il manque des salles pour la prise en charge des élèves en difficulté ce qui rend délicates les interventions de la psychologue, du maître G, du maître de la CLIN et de la CLAD et le décloisonnement nécessaire dans le cadre du RAR.

La municipalité a fait un effort sur les fournitures de bases (papeterie). Mais la distribution du matériel au compte goutte dans les établissements scolaires, perturbe le bon fonctionnement des écoles.

La municipalité a fait un effort sur les fournitures de bases (papeterie). Mais la distribution du matériel au compte goutte dans les établissements scolaires, perturbe le bon fonctionnement des écoles.

Les collègues soulèvent le problème du remplacement de 2 enseignants mutés, seule une solution provisoire a été trouvée : on utilise des BD en attendant une solution à long terme.

La SEGPA de Saint Georges proposant un CAP diplômant se retrouve toujours sans direction alors qu'elle en avait une précédemment. Pour une SEGPA qui se situe dans le Réseau Ambition Réussite on s'interroge sur l'efficacité de cette structure qui a pour objectif de favoriser l'égalité des chances.

A Régina, la municipalité a fait un effort notable pour permettre l'ouverture de 3 classes de maternelle dans le futur, cependant le directeur n'a toujours pas reçu son quart de décharge pour effectuer son travail de direction.

Monsieur Ezelin, nouvel IEN devra s'atteler à accroître les moyens pédagogiques tant en termes de remplacement que de prise en charge des élèves en grande difficulté sur Saint-Georges et son bassin.

Luc Lafrontière

Bilan de rentrée à Kourou

Entretien du 28/09 avec M. Théodore, élu chargé des affaires scolaires à la mairie

Sur les 5 ouvertures de classes annoncées en juin dernier, seuls 3 bungalows sont effectivement ouverts (avec un peu de retard) dont 1 à la Maternelle Saba, 1 à la Maternelle R. Lucile et 1 à la Maternelle E. Rimane. Pour des raisons de financement (mobilier, loyer des bungalows), 2 autres ouvertures sont différées à janvier (1 à la Maternelle Saba et 1 à la Maternelle R. Lucile.)

La Collectivité est bien consciente que les solutions apportées sont provisoires et bien insuffisantes mais elle est dans l'impossibilité d'ouvrir le groupe scolaire des Roches, le terrain n'étant plus disponible. Elle envisage donc par défaut de remplacer les bungalows par des « structures légères définitives ». En clair, grossir les écoles déjà existantes (3 classes à la maternelle Saba, 3 classes à l'élémentaire Saba, 3 classes à la maternelle Lucile, 1 classes à la maternelle Rimane) . ►►

►► Il va sans dire que cela entraînera une réduction conséquente des espaces extérieurs (cour de récréation, lieux à utilisation sportive). Nous espérons qu'avec l'augmentation significative de la population scolaire dans ces écoles, les besoins en sanitaires, en personnel communal et en capacité d'accueil dans les cantines, ont été pensés.

Parallèlement, nos écoles ont observé cette rentrée une baisse importante en moyens humains : réaffectation des agents d'entretien entraînant une réorganisation du service des ATSEM : augmentation des tâches d'entretien et donc diminution de leur temps de présence en classe.

Nos écoles ont observé cette rentrée une baisse importante en moyens humains : réaffectation des agents d'entretien entraînant une réorganisation du service des ATSEM : augmentation des tâches d'entretien et donc diminution de leur temps de présence en classe.

En cantine, il demeure que les déplacements vers le restaurant scolaire, l'absence d'activités proposées et le dysfonctionnement de l'encadrement font de cet interclasse long une très grande source de fatigue.

Du coté des bonnes nouvelles, la mairie a acquis 2 bus supplémentaires, ce qui devrait faciliter la prise en charge des nombreuses demandes de transport. De nouveaux photocopieurs commencent à arriver dans nos écoles. La pose de rideaux devrait suivre.

En matière de travaux, de gros efforts de réhabilitation sont en cours sur l'école du village. Ils ont permis une rentrée certes retardée mais acceptable.

Peintures, traitements contre les nuisibles, climatisation des dortoirs de maternelle, pose de grilles ont été réalisés.

Au plan de la sécurité, la commune poursuit son programme de mise en place de gardiens dans chaque école dans la mesure où le logement est possible. Cette décision semble avoir déjà limité les intrusions ces dernières grandes vacances.

Reste le sujet redondant des commandes scolaires. Les lots de matériel pédagogique et didactique sont arrivés. La papeterie est en attente d'un fournisseur. Il semblerait qu'on ait récemment **répondu à l'appel d'offre. On s'attend donc à un délai supplémentaire de 8 semaines !!!**

Audience du 27 septembre avec Madame Robinson, IEN de la circonscription

Le premier point abordé a été la difficulté pour l'administration à assurer à la fois les remplacements des congés maternité et maladie et les affectations sur les temps partiels, les décharges de direction, la décharge syndicale du SNUipp, les postes libérés tardivement par ineat/exeat.

Cela a entraîné un énorme dysfonctionnement dans nos écoles avec 27 à 30 classes sans maître chaque jour. Les moyens de remplacement (10 personnes sur la commune de Kourou) sont bien insuffisants pour répondre aux besoins (les 13 congés maternité ont déjà absorbé toutes les possibilités).

Kourou apparaît comme étant la commune la plus touchée avec un nombre très important d'élèves sans maître. Ceci engendre une grogne des parents et des enseignants comme à Lucile, Cresson, Nézes élémentaire et à la maternelle Rimane.

En ce qui concerne les effectifs, madame Robinson annonce une moyenne de 26 élèves par classe sachant qu'il y a de grosses disparités selon les niveaux et les écoles. Ce nombre n'étant qu'une moyenne, il ne traduit pas la réalité de certains collègues qui ont des classes surchargées (29, 30 élèves) et donc des conditions de travail forcément difficiles.

La situation des élèves sur liste d'attente est la suivante : une trentaine d'enfants qui ont l'âge d'aller à la maternelle sont toujours « hors école », sans oublier la soixantaine qui doit entrer en janvier (bungalow à Saba et Lucile). Il n'y aurait à priori plus d'enfants en liste d'attente pour l'élémentaire.

Dans la rubrique « inspections », chaque école sera prévenue 1 mois avant la semaine d'inspections. Chaque maître concerné pourra être inspecté n'importe quel jour de la semaine prévue. La priorité sera donnée aux T2 (ou PE4).

L'entretien s'est clos sur le calendrier des journées de décharge syndicale qui cette année seront assurées par Hélène Bracale et Paul Losada les vendredis en alternance pour le secteur Kourou, Sinnamary et Iracoubo.

Info syndicale du 20 octobre à Kourou

C'est en la présence de 90 personnes que s'est tenue la réunion d'information syndicale à la médiathèque de la ville. En ce samedi matin, de nombreux collègues étaient venus exprimer leur ras le bol après seulement 7 semaines de travail.

Comme nous l'avions noté en conseil syndical lors des bilans de rentrée par secteur, c'est à Kourou que la rentrée a été la plus difficile avec des conditions de travail particulièrement dégradées : des effectifs souvent trop importants, des fournitures qui n'arrivent encore pas, un espace qui se réduit dans nos cours, de nombreux remplacements non assurés (cf. articles bilans de rentrée). Des collègues se sont engagés à participer à la prochaine réunion du collectif de parents qui fonctionne depuis l'année dernière afin de faire le point sur les différents problèmes présents dans nos écoles et essayer d'unir nos forces.

En bref, lassitude, fatigue, incompréhension, refus de laisser faire, colère, envie d'agir, besoin d'informations se sont tour à tour dégagés du vécu dont nous ont fait part les collègues.

Une situation qui doit nécessairement s'améliorer rapidement au risque de voir la grogne s'amplifier et les actions se multiplier.

De nombreux collègues, inquiets de voir l'espace vital se réduire continuellement dans leur école, nous ont demandé s'il existe des textes fixant des normes d'accueil (surfaces et équipement) dans les établissements scolaires. Ces textes existent mais ne sont malheureusement que des « recommandations ». Ils peuvent néanmoins servir de base à une éventuelle revendication. On peut trouver leurs références dans le nouveau Kisaitou, aux pages 197 à 202.